

Paris veut son nom de domaine

Paris bientôt propriétaire de son nom de domaine ? La récente libéralisation des noms de domaine par l'**Icann** (organisme international chargé des noms de domaine) pousse la capitale à passer à l'action.

Rappelons que depuis peu, entreprises, associations et collectivités locales peuvent désormais chercher à posséder des noms de domaine proches de leur activité ou objectifs, du type '.associations' ou '.region' ou encore '.amour' ou '.ville'. Une décision qui va concurrencer le marché des .com, .net et autres extensions géographiques (.fr, .uk, ...).

Pour la municipalité parisienne, '.paris', serait un nom de domaine pour le moins juteux. La commercialisation de cette extension aux associations ou entreprises permettra à la capitale d'offrir, en échange de monnaie sonnante et trébuchante, une meilleure visibilité sur la Toile.

Selon le portail Internet de la ville, l'extension devrait également être proposée aux particuliers ainsi qu'aux infrastructures scolaires comme les lycées ou les collèges.

Néanmoins, la ville juge les sommes demandées exorbitantes. Paris devrait déboursier environ 145.000 euros pour le dossier, une somme à laquelle s'ajouteraient 59.000 euros de rente annuelle versée à l'Icann. **En effet**, l'organisme se rémunère sur chaque nom de domaine vendu dans le monde à travers d'autres sociétés. Une activité qui **représente 95 % du chiffre d'affaire** de cette organisation à but... non lucratif.

A l'instar d'autres villes, la commune pourrait intégrer un groupe d'intérêt commun similaire à dotCities, organisation dont Barcelone, New-York ou Hambourg sont membres.

DotCities milite par exemple pour des frais de dossier ramenés à 50.00 euros et 15.000 euros de frais annuels.

Paris pourrait devenir propriétaire de son extension d'ici 2010.